

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE
INSTANCE - TRIBUNAL DE POLICE DE
AIX EN PROVENCE
10, Avenue de l'Europe - BP 620
13093 AIX-EN-PROVENCE Cédex 2

AVIS DE CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

Maître Allan SCHINAZI, Avocat à la Cour
174 Rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler : RO

Référence : M.

Rédacteur :

- PV

C/ Ministère Public

Maître,

Je fais suite à la requête en exonération ci-dessus référencée concernant le procès-verbal relevé à l'encontre de Monsieur

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **012929** CONDUITE, SANS PORT DE LA CEINTURE DE SECURITE, D'UN VEHICULE A MOTEUR RECEPTIONNE AVEC CET EQUIPEMENT ART.R.412-1 §I AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-1 §III C.ROUTE. Infraction(s) relevée(s) à **MARTIGUES(13500), PLACE COLONEL FABIEN**, en date du **27/05/2018** à **10h52**, par procès verbal n° **1** dressé par **FMUD**, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Après étude du dossier transmis, je vous informe que j'ai fait procéder au classement sans suite de cette affaire (irrégularité de procédure).

Vous voudrez bien aviser

de ma décision.

Fait à AIX-EN-PROVENCE Cédex 2,
le 17/12/2018

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

